

PARRAINAGE

CONSEILLER VOTRE MUTUELLE
À VOS PARENTS, VOS AMIS
OU VOS VOISINS,
ET PROFITER D'AVANTAGES...
**LE PARRAINAGE
EST LÀ POUR VOUS.**



100 € offerts
PAR FILLEUL PARRAINÉ
1 mois offert
AU FILLEUL

www.pavillon-prevoyance.fr



0 810 810 033 Service 0,05 € / min
+ prix appel



Retournez ce coupon sous enveloppe sans affranchir à :

PAVILLON PRÉVOYANCE
SERVICE COMMERCIAL - LIBRE RÉPONSE 433373
33801 BORDEAUX CEDEX

PAVILLON
PRÉVOYANCE

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE
Ma mutuelle va plus loin



GRUPE
PAVILLON PRÉVOYANCE

**Vous êtes satisfait de la qualité de nos services.
Partagez votre expérience en parrainant vos parents,
vos amis ou même vos voisins âgés de moins de 75 ans.
Nombre de filleuls illimité !**

POUR VOUS

**100 €
OFFERTS ⁽¹⁾**
par filleul parrainé

POUR VOTRE FILLEUL

**1 MOIS
OFFERT ⁽²⁾**
déduit
de son 1^{er} appel
de cotisation

PARLEZ-LUI DE NOS AVANTAGES

- Espace adhérent privatif et sécurisé en ligne.
- Prise en charge immédiate.
- Tiers payant partout en France (pas d'avance de frais) ⁽³⁾.
- Prélèvement de cotisations sans frais.
- Rendez-vous Conseil.
- Assistance Santé.
- Plateforme e-santé.  **Maia**
expérimenté
- Deuxième avis médical.  **avis**
deuxième avis
- Service Conseillère Social.
- Réseaux de soins.  **itelis**  **Pavillon Mutuaïté**  **vyy**

Le règlement est consultable sur notre site www.pavillon-prevoyance.fr/documents-reglementaires.

(1) Carte cadeau remise deux mois après la date d'enregistrement de l'adhésion du filleul et encaissement de la première cotisation. Sauf conjoint, concubin, partenaire de PACS et enfants à charge. Offre réservée à nos adhérents à jour de leurs cotisations. (2) Selon règlement sur www.pavillon-prevoyance.fr/informations-adherent (3) Sur l'ensemble des prestations remboursées par l'assurance maladie obligatoire. Service Réclamations : Pavillon Prévoyance – Service Réclamations – 90 avenue Thiers CS21004 – 33072 Bordeaux Cedex ou service-reclamations@pavillon-prevoyance.fr. Pavillon Prévoyance s'engage à répondre aux réclamations écrites dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi.

Comment parrainer ?

Retournez ce bulletin dûment rempli
et envoyez-le sous enveloppe sans l'affranchir.
Nous contacterons votre filleul et nous lui adresserons
son étude personnalisée.

BULLETIN DE PARRAINAGE

Mme, M. :

Parrain (N° adhérent) :

Votre filleul N°1 :

Nom : Prénom :

Tél : E-mail :

Votre filleul N°2 :

Nom : Prénom :

Tél : E-mail :

Votre filleul N°3 :

Nom : Prénom :

Tél : E-mail :

Votre filleul N°4 :

Nom : Prénom :

Tél : E-mail :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par Pavillon Prévoyance dans un fichier informatisé pour être utilisées par Pavillon Prévoyance et ses partenaires afin de contacter le filleul. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et à la réglementation en vigueur, le filleul peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant : Pavillon Prévoyance, Service Relation Adhérents, 90 avenue Thiers - CS 21004 - 33072 Bordeaux Cedex. Pour accéder à notre Politique de Protection des Données : www.pavillon-prevoyance.fr/politique-protection-des-donnees. Conformément à l'article L.223-1 et suivants du Code de la consommation le filleul dispose du droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.



LE TRI
+ FACILE



DEPLIANT

